

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**délibération :  
D\_2018\_4\_6**

Nombre de conseillers en  
exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

**Objet : Métropole Rouen  
Normandie \_ COP 21  
Locale \_ Propositions de la  
commune de le Houleme**

L' an deux mille dix huit , le jeudi 06 septembre à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Le HOULME, 7 place des canadiens à LE HOULME, sous la présidence de Monsieur GRENIER Daniel, Maire .

Date de convocation du : 30 Août 2018

**Présents :** Monsieur GRENIER Daniel, Madame CHAPELIERE Florence, Monsieur MICHEL Joël, Madame POCHON Nadine, Monsieur GUEST Yves, Madame LEBOURGEOIS Catherine, Monsieur CORDIER Christian, Madame QUEVILLON Jocelyne, Madame MALANDAIN Michèle, Monsieur DELANDE Philippe, Monsieur SEBIRE Jean Jacques, Monsieur GONTIER Alain, Monsieur PIETERS Patrick, Madame GONDRE Evelyne, Madame LEGAY Isabelle, Monsieur COUSIN François, Madame DE CHIVRE Karine, Monsieur GALLOT Sébastien, Madame SAOUD-LEBOURGEOIS Anaïs, Monsieur CHIMIER Michel, Monsieur TURPAUD Thierry, Monsieur COTÉ Hervé

**Pouvoirs :**

Madame PODEVIN Brigitte a donné pouvoir à Madame POCHON Nadine  
Monsieur CLEPOINT Daniel a donné pouvoir à Monsieur GRENIER Daniel  
Monsieur CAUDRON Jean Michel a donné pouvoir à Monsieur GUEST Yves

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame PODEVIN Brigitte, Monsieur CLEPOINT Daniel, Madame GOMIS Elsa, Monsieur CAUDRON Jean Michel, Madame CANIPEL Agnès

**Secrétaire de Séance :** Madame Florence CHAPELIERE

Rapporteur : Christian CORDIER

L'Accord de Paris pour le climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016. L'engagement est unique et l'enjeu mondial : renforcer les plans d'actions pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C, voire 1,5°C.

La Métropole Rouen Normandie s'inscrit dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale en définissant une politique « climat-air -énergie » ambitieuse. Première étape de la démarche, le diagnostic de son Plan Climat Air Énergie Territorial a confirmé que les actions liées aux compétences de la Métropole ne peuvent suffire, à elles seules, à obtenir les résultats attendus en termes de réduction de la pollution atmosphérique, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, qui devront être exemplaires, la Métropole fait donc le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Elle lance aujourd'hui sa démarche de «COP21 locale» aux côtés du WWF France afin de fédérer les acteurs économiques et institutionnels, les communes et les citoyens pour construire leur propre engagement pour le climat qui devra culminer fin 2018 vers un « Accord de Rouen pour le climat ».

Afin de répondre à cette ambition et de fédérer le plus grand nombre, la Métropole a signé mi-avril 2017 une convention de trois ans avec le WWF France pour mettre en œuvre cette démarche territoriale nouvelle. Il s'agit d'une démarche collective et innovante pour construire une ambition partagée, la rendre compréhensible par le plus grand nombre, permettre son appropriation par les acteurs économiques et institutionnels, et enfin inscrire le Plan climat (PCAET) dans le quotidien des citoyens et des acteurs économiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20180914-D2018-4-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

Publication : 14/09/2018

Dans le cadre de cette collaboration, le WWF France et la Métropole Rouen Normandie, accompagnés des acteurs du territoire sur le climat et l'énergie, ont élaboré des premiers engagements publics et évaluables. Ceux-ci ont été annoncés à l'occasion du Forum de lancement de la COP 21 locale Rouen Normandie qui a eu lieu vendredi 8 décembre de 9h à 12h30 au Panorama XXL à Rouen. À l'occasion de ce Forum, la Métropole Rouen Normandie a également signé un partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui accompagnera la mise en application des engagements environnementaux pris par la Métropole.

Les engagements de la Métropole:

Aujourd'hui, la Métropole a annoncé de poursuivre l'ambition d'une Métropole où 100% de l'énergie consommée sera d'origine renouvelable à l'horizon 2050.

Pour ce faire, la métropole ambitionne d'ici 2050 de:

- Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire
- Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire
- Participer à une stratégie de développement des EnR au niveau régional en partenariat avec la Région Normandie et les territoires volontaires, en particulier les intercommunalités voisines avec qui des contacts sont en cours.

La Métropole souhaite soutenir le développement des EnR dans le cadre d'un dialogue stratégique avec la Région Normandie, chef de fil de cette compétence.

Ces actions combinées permettront à l'horizon 2050 de diviser par plus de 4 fois les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à celles de 2010.

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de Le Houllme propose d'inscrire à l'Accord de Rouen pour le Climat un certain nombre d'engagements.

Je vous propose de bien vouloir débattre sur le contenu des propositions formulées de les compléter si nécessaire.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré

**PREND ACTE** des propositions de la Commune de Le Houllme formulées dans le cadre de la COP 21 Locale.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Registre dûment signé,

Pour copie certifiée conforme,

LE HOULME, le

Le Maire,

11 SEPT 2018



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20180914-D2018-4-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

Publication : 14/09/2018



## COP 21 locale

### Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la  
commune du Houlme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20180914-D2018-4-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

Publication : 14/09/2018



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la ville propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

### PATRIMOINE COMMUNAL

1. Sollicitation de l'assistance du Conseil en Energie Partagé de la Métropole dans un objectif de reprise des préconisations issues des audits énergétiques précédemment réalisés
2. Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'eau, d'électricité et de chaleur, sur l'ensemble des bâtiments afin d'identifier les bâtiments les plus énergivores, de prioriser les travaux à engager et de mesurer les gains énergétiques réalisés.
3. Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique de la Salle Fernand Leger d'ici 2020
4. Renouvellement et passage aux LED de l'ensemble des éclairages intérieurs des bâtiments publics, d'ici 2022. Suppression prioritaire des éclairages de types « néons » (Foyer Rural, Ecole maternelle Jean Lurçat, Centre de Loisirs, salle de Tennis) et « projecteurs » (salle de Tennis).

### ECLAIRAGE PUBLIC

5. Extinction de l'éclairage de mise en valeur des bâtiments publics à 23 h d'ici fin 2018 : mairie, église, écoles, salle de sports Richardson.
6. Réflexion sur la mise en œuvre possible de l'extinction de l'éclairage public, de Minuit à 5h, sur le quartier des Beaux Sites (rue Paul Eluard, rue des prairies, rue des érables, rue des charmilles...)

### ENERGIES RENOUVELABLES

7. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur l'ensemble sportif et culturel Fernand Leger, en prévision de la réfection de la toiture terrasse.
8. Intégration d'un taux minimal de 20% d'électricité renouvelable lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement en électricité

### MOBILITE

9. Réflexion systématique sur l'acquisition de véhicules dits « à faibles émissions » au fur et à mesure du renouvellement de la flotte et achat d'au moins un véhicule électrique d'ici fin 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603661-20180914-D2018-4-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

Publication : 14/09/2018



## QUALITE DE L'AIR

10. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autoévaluation Qualité de l'Air Intérieur des écoles maternelles, primaires et de la crèche, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

## ALIMENTATION – AGRICULTURE

11. Introduction d'un objectif minimal de 20% de produits bio et/ou locaux lors du renouvellement du marché d'approvisionnement de la restauration scolaire (en 2019)
12. Mise en place d'une table de tri sur une première cantine scolaire test, en 2018/2019 et implication du personnel de cantine dans un programme d'animations visant à sensibiliser les enfants au goût, au choix des portions et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

## BIODIVERSITE

13. Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Gestion Différenciée des Espaces Verts avec l'assistance technique de la FREDON et de la Métropole Rouen Normandie
14. Végétalisation progressive du cimetière municipal avec mise en œuvre expérimentale sur les nouveaux carrés aménagés en 2018 et au-delà

## AUTRES ENGAGEMENTS PROPOSES PAR LES ELUS

- 
- 
- 
- 
- 

---

Après avoir été partagée, débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra être :

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur – [marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr)

Adoptée par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 10 octobre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2018

Publication : 14/09/2018